



Mon propriétaire me rend la vie impossible

Par **Laurendy971**, le **30/09/2020** à **02:28**

Bonjour,

J'ai emménagé dans une maison individuelle avec ma mère et mon compagnon au mois de Février 2020,

La maison comporte 4 chambres une salle de bain et 1 wc indépendant, comme accord la dernière chambre étant accessible de l'extérieur le propriétaire m'a demandé si il pouvait l'occuper avec ses affaires le temps de tout vider, j'ai accepté.

Entre temps le propriétaire a décider de faire des travaux au-dessus de la maison et veut construire un autre logement sauf que les travaux sont INFERNALES il fait des travaux sans prévenir n'importe quel jour (samedi, dimanche...) a n'importe quel heure (06h30, 15h00...) bien évidemment comme cest au-dessus de nos têtes ont est réveillé par des bruits de marteaux infernales et chaque fois.

Depuis quelques jours il estime que mon compagnon ne doit pas garder sa voiture à sa place habituelle car il doit lui laisser le passage pour que lui puisse garer sa voiture.

Ce monsieur a plusieurs voiture et fait des échanges et des va et vient en nous demandons de déplacer nos voitures pour les siennes, je le paye tous les mois 800 euros sans charges, et tout les 1er du mois.

Je n'en peux plus alors je voudrais partir mais je suis engagé pour 3 ans j'aimerais savoir si il y a une procédure que je peux faire pour pouvoir jouir paisiblement de ce bien s'il vous plaît.

PS : LE PROPRIÉTAIRE N'HABITE PAS SUR LES LIEUX. La seule maison qu'il a c'est celle que nous louons et il veut construire au dessus.

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **30/09/2020** à **09:10**

[quote]

Je n'en peux plus alors je voudrais partir mais je suis engagé pour 3 ans j

[/quote]

Bonjour,

Non ! Seul le bailleur est engagé par la durée du bail, le locataire, lui, peut donner congé à tout moment en respectant le préavis légal (3 mois ou 1 mois selon le cas).

Par **Visiteur**, le **30/09/2020** à **11:45**

Bonjour,

La voie à suivre est je pense celle du trouble de jouissance...

<https://www.le-trouble-jouissance-locative>

Je vous invite à prendre contact avec l'ADIL de votre secteur.